



Solidaires



Mobilisation Retraites

Le projet de loi sur les retraites - adopté par le gouvernement en juillet et examiné par le Parlement en septembre - est inacceptable tant dans son principe que dans ses modalités.

Tous ensemble demandons son retrait !

La journée d'action du 24 juin dernier pour la défense des retraites a été un succès incontestable (et d'ailleurs peu contesté). Le Cemagref y a pris sa place avec une moyenne de **30 % de grévistes** et de nombreux participants aux diverses manifestations. Néanmoins ce succès n'a pas fait céder le gouvernement. Or nous savons que les grandes avancées sociales ne se sont jamais gagnées en une journée. Et là il ne s'agit pas de conquérir des droits nouveaux mais d'éviter un recul social sans précédent, sur les retraites mais aussi sur la sécurité sociale, sur le pouvoir d'achat, les services publics... : car derrière les retraites, se profile un plan d'austérité lui aussi sans précédent !

Rien n'est inéluctable et la victoire est donc possible mais il va falloir montrer nos forces. Tous les salariés, du public et du privé, titulaires et précaires, les jeunes et les retraités doivent afficher leur volonté irréductible de ne pas laisser passer ce projet.

La journée d'action du mardi 7 septembre, date de début des discussions à l'Assemblée, **à l'appel de l'ensemble des syndicats**, doit confirmer et amplifier encore le succès du 24 juin. C'est pourquoi **l'intersyndicale CGT - FO - SUD-Recherche-EPST du Cemagref** vous appelle à faire grève le **7 septembre 2010** et à participer aux nombreuses manifestations qui auront lieu partout en France.

Rendez-vous est pris par les confédérations syndicales interprofessionnelles dès le 8 septembre pour analyser la situation et décider des suites unitaires à donner rapidement à cette mobilisation.

Projet de loi sur les retraites

Les salariés du public et du privé sont concernés !

L'âge légal de départ en retraite est repoussé de 60 à 62 ans entre le 1^{er} juillet 2011 et le 1^{er} janvier 2018 sur un rythme accéléré : les salariés nés en 1954 par ex ne pourront partir qu'à 61 ans et 4 mois, ceux nés en 1956 et au-delà ne pourront partir qu'à 62 ans.

Le droit à la retraite sans décote est repoussé de la même manière pour être porté de 65 à 67 ans au 1^{er} janvier 2018. Les femmes, dont 30 % sont déjà contraintes aujourd'hui de partir à 65 ans pour ne pas subir de décote en seront les principales victimes.

Les différentes mesures d'âge vont avoir des répercussions sur l'emploi des jeunes. Ainsi, d'ici 2016, c'est plus d'un million d'emplois qui ne leur seront pas ouverts parce que leurs parents devront travailler plus longtemps.

Le traitement des salariés exerçant des métiers pénibles et astreignants relève de la provocation. Il n'y aurait aucun métier pénible. Seul serait apprécié le degré d'usure du salarié qui, le cas échéant, lui permettrait de pouvoir encore partir à 60 ans. On est loin du droit au départ anticipé avant 60 ans pour une retraite en bonne santé.

Pour les fonctionnaires, la "retenue pour pension civile" va passer de 7,85 % à 10,55 %, faisant baisser les salaires de 2,7 % (1 jour de salaire en moins chaque mois et sans faire grève !). Le dispositif de départ anticipé pour les parents ayant eu 3 enfants, majoritairement des femmes, disparaîtrait. Au nom de l'équité, c'est l'alignement des droits vers le bas.

Retraites : rien n'est joué, le 7 septembre, imposons nos revendications !